

Jeunesse et Musique - Newsletter n° 5

Mesdames, Messieurs,
Chères amies, chers amis du programme Jeunesse et Musique,

Cette cinquième newsletter vous informe au sujet de l'avancement et des activités du programme J+M au deuxième trimestre 2017.

Nous vous prions une fois de plus de la transmettre à toutes les personnes potentiellement intéressées. La newsletter est également disponible en ligne sur le site du programme :

www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique

➤ **État actuel du projet**

Cinq modules de base ont été organisés au 2^e trimestre 2017 (4 en allemand, 1 en français). Au total 15 modules de base ont eu lieu à ce jour, avec plus de 300 participants. Les dates des modules des 3^e et 4^e trimestres 2017 sont publiées sur le site J+M; les personnes remplissant les conditions d'admission peuvent s'y inscrire dès à présent.

Le module de formation musicale « *Kooperationsmodul Ensemblespiel, EOVS-BV-STPV-Akkordeon Schweiz* » s'est déroulé une première fois avec succès.

Deux modules pédagogiques se sont également déroulés avec succès. En raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, le 3^e module de formation pédagogique mis au concours (25 et 26 juin 2017) a dû être annulé. Le prochain module prévu aura lieu les 8 et 9 septembre 2017 et est ouvert aux inscriptions sur le site J+M.

Depuis le lancement du programme J+M, plus de 500 personnes ont posé leur candidature pour devenir moniteur/monitrice J+M. Plus de 250 ont accompli la formation et obtenu leur certificat de moniteur/monitrice J+M.

Plus de 200 demandes pour des cours et camps J+M ont été soumises pendant les six derniers mois (état au 30.06.2017), dont 150 ont été acceptées. Plusieurs cours et camps ont déjà eu lieu et les premières contributions ont été versées.

➤ **Responsabilité civile et assurances**

Une assurance RC entreprise a été contractée pour le programme J+M, aux termes de laquelle la Confédération assure subsidiairement les responsables et participants de manifestations J+M contre les dommages corporels et matériels. Il s'agit bien d'une RC subsidiaire, qui ne remplace pas les assurances privées des personnes et organisations concernées. En cas de dommage, il convient donc en premier lieu de s'adresser à son propre assureur (p.ex. assurance-accidents, RC privée ou de l'organisation, assurance de choses). À défaut d'une couverture d'assurance, le sinistre RC peut être déclaré à l'organe d'exécution J+M, qui entreprendra les démarches nécessaires.

Une fiche d'information sur l'assurance RC pour le programme J+M est disponible [en ligne](#).

➤ Assurance qualité et formation continue

Les travaux conceptuels des deux groupes de travail Assurance-qualité et Formation continue ont démarré en mai 2017. D'ici aux vacances d'été, nous comptons disposer de concepts dans les grandes lignes pour ces deux thématiques, concepts qui seront examinés et approfondis par le groupe d'accompagnement du programme J+M. Le but est d'assurer un large consensus sur les contenus et d'impliquer les organisations de musique. Les concepts seront ensuite retravaillés jusqu'à la fin de l'année sur la base du feedback du groupe d'accompagnement. Il est prévu que le concept d'assurance-qualité soit mis en œuvre à partir de 2018 et que les premières offres de formation continue soient disponibles dès le printemps 2018.

➤ Informations concernant les demandes pour cours et camps J+M

Le dépôt de demandes de contributions pour cours et camps J+M est possible en tout temps sur la [plate-forme pour les contributions de soutien de l'OFC](#) (FPF). Pour optimiser le processus, le formulaire en ligne sera légèrement adapté (en vigueur dès le 1^{er} juillet 2017). L'organe d'exécution est à disposition pour toute question à ce sujet.

Après cette adaptation aussi, il demeure obligatoire d'annexer le formulaire Budget J+M rempli à la demande. Les budgets établis librement ne sont pas pris en considération. Le formulaire Budget peut être rempli dans le cadre du processus de demande directement sur la FPF, ou téléchargé du site du programme J+M (rubrique [Downloads](#)) et annexé à la demande sur la FPF.

À noter que les cours et les camps J+M font l'objet de mises au concours distinctes. Pour plus d'informations et une aide concernant le dépôt de demandes de contributions sur la plate-forme FPF, consulter l'[Aide-mémoire](#).

➤ Manuel

Nous vous prions de consulter régulièrement le manuel en ligne, qui est adapté périodiquement en fonction des développements. Les dernières adaptations concernent les exigences minimales d'admission à la formation de moniteur/monitrice J+M et les assurances.

➤ Contact

L'organe d'exécution répond volontiers à toute question sur le programme J+M et les modules de formation J+M :

Programme J+M, c/o Res Publica Consulting AG, Helvetiastrasse 7, 3005 Berne

Tél. +41 31 922 27 57 ; e-mail : jugend-und-musik@rpconsulting.ch

Site du programme J+M : www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique

Avec nos meilleures salutations

Direction du programme J+M